

### Obtentions végétales—Loi

c'est privatiser nos sociétés d'État et en faire cadeau à ses copines les multinationales.

Combien de députés savent que les produits chimiques, les pesticides et les herbicides représentent déjà 10 p. 100 du commerce mondial? Cela survient à une époque où les Canadiens réclament de plus en plus le droit de pouvoir consommer des aliments dépourvus d'agents chimiques et de pesticides. Ainsi, au Québec, on a procédé à un sondage au début de l'année. Vingt-cinq p. 100 des Québécois insistent pour consommer des denrées alimentaires dépourvues d'agents chimiques et de pesticides.

Je sais que le vice-premier ministre lit souvent *Harrowsmith*, l'une de ses revues favorites. Un article consacré aux brevets dits «rentables» se lit comme il suit:

Bien que, de prime abord, le système proposé de brevet semble logique et équitable, certains estiment qu'il n'est ni nécessaire ni souhaitable du point de vue des citoyens. Les brevets d'obtentions végétales auront une conséquence indéniable, soit une marge bénéficiaire plus forte pour les marchands. Le fait de détenir des droits incontestables sur une nouvelle variété végétale donne à celui qui la commercialise de nouveaux moyens de vente, accompagnés de redevances assurées—le créateur, le parrain ou l'association qui détient le brevet a souvent droit à 10 p. 100 du prix des semences.

La perspective de profits considérables, ainsi que la réalisation croissante de la valeur potentielle de bonnes semences dans un monde de plus en plus affamé, ont soudainement convaincu un certain nombre d'entreprises inattendues à se lancer dans la création et la commercialisation de nouvelles obtentions végétales.

Dès que les pays d'Europe et les États-Unis eurent adopté ces dernières années des lois concernant la délivrance de brevets d'obtentions végétales, les très grandes entreprises qui avaient déjà des intérêts dans la vente de produits chimiques utilisés en agriculture et de denrées alimentaires se mirent à acheter les entreprises qui faisaient le commerce des semences. La Grande-Bretagne a adopté un système de brevets d'obtentions végétales en 1964. Vers cette époque, la société Ranks-Hovis-McDougall, l'une des trois grandes entreprises britanniques dans le domaine des pâtisseries et de la farine, se mit à acheter toute une série d'entreprises liées à l'agriculture.

Dans le rapport qu'il adressait en janvier 1964 aux actionnaires de la compagnie, le président faisait savoir que la société Ranks s'était déjà accaparée d'un grand nombre de nouvelles entreprises qui faisaient affaire directement avec les agriculteurs et qu'elle avait intensifié ses activités en ce sens au cours de l'année en achetant de nouvelles entreprises et en renforçant les liens qui l'unissaient avec d'autres entreprises.

Soit dit en passant, la société Ranks possède plusieurs compagnies au Canada, y compris la Georgian Bay Fruit Growers Ltd., ainsi que la Société Gattuso, qui fabrique des spaghetti et des pâtes alimentaires.

Je suis persuadé que le vice-premier ministre avait lu cet article très intéressant du *Harrowsmith* avant d'élaborer ce projet franchement machiavélique dans l'espoir

que, sous la menace de la clôture, la Chambre adopterait ce projet de loi en deuxième lecture à l'insu des Canadiens. L'article se poursuit ainsi:

La législation sur les brevets d'obtentions végétales a fait l'objet d'une controverse pendant 40 ans aux États-Unis alors que les adversaires de cette législation prédisaient de terribles conséquences si la loi était adoptée. Quoi qu'il en soit, la veille de Noël 1970, la *Plant Variety Protection Act* a été approuvée en toute hâte à Washington. Bernard Leese, du *Plant Variety Protection Office* des États-Unis affirme maintenant qu'il s'agissait d'une décision plutôt expéditive de la part du Congrès—que tout le monde voulait rentrer chez soi pour les vacances.

Toujours dans cet article, chose que je trouve particulièrement vraie, sous la rubrique «Les politiciens éphémères», on dit ce qui suit:

Ce que les grandes sociétés souhaitent, elles l'obtiennent généralement. Leonard Silk a écrit ce qui suit dans un éditorial paru en mars 1974 dans le *The New York Times*: «Le danger ne réside pas dans le fait que des sociétés vont chercher à défendre leurs intérêts financiers. . . mais bien dans le fait qu'elles vont tenter de corrompre et de s'emparer des pouvoirs du gouvernement ainsi qu'à dénaturer les valeurs et les institutions nationales, afin de défendre leurs propres intérêts.»

Il est intéressant de noter que Ranks-Hovis-McDougall et Ciba-Geigy contribuaient activement à la caisse du parti conservateur en Grande-Bretagne et que ce parti, sous sir Alexander Douglas-Home, était au pouvoir lorsque le *Plant Varieties and Seeds Bill* a été adopté en 1964. Au Canada, les partis libéral et conservateur disent être en faveur des brevets d'obtentions végétales.

Nous en arrivons maintenant aux questions intéressantes, monsieur le Président. Voyons ce que l'on dit sous la rubrique «Au diable l'ancien».

Voici:

Les obtenteurs publics produisent régulièrement les variétés pures économiques pour les agriculteurs ou les jardiniers. Il faut sept ou huit générations de plus pour parvenir à une tomate pure plutôt qu'hybride, par exemple, mais par la suite il est très facile d'obtenir des semences supplémentaires. La vigueur des variétés hybrides, chose qui rend le maïs hybride si attrayant, est plus vraie dans le cas de certaines cultures que d'autres, mais elle dépend en partie de la méthode de reproduction. Le maïs hybride donne souvent un rendement beaucoup plus élevé, mais les tomates et les poivrons purs diffèrent peu des variétés hybrides.

Le docteur Ernest Kerr a déclaré avoir mis à l'essai un millier environ de variétés hybrides et selon lui, aucune n'était égale aux meilleures variétés pures de tomates.

Quoi qu'il en soit, les tomates canadiennes pures comme Veeroma, Sub-Arctic Maxi et Moira risquent, en définitive de disparaître des catalogues, afin de faire place à de nouvelles variétés hybrides plus lucratives et des variétés brevetées-hybrides ou pures.

Dans un article intitulé «Une récolte de toxine», paru dans le numéro de mars dernier du *Maclean's*, on signale ce qui s'est produit aux États-Unis l'année dernière; voici ce qu'on y dit: